

*Recours au Règlement*

Le Règlement précise aussi que les comités doivent avoir fait rapport de ce budget, ou sont censés en avoir fait rapport, à la Chambre cinq jours avant cette date, c'est-à-dire aujourd'hui.

La raison de mon rappel au Règlement est toute simple. Aucun comité ne s'est encore réuni pour étudier le budget. La Chambre n'a pas encore examiné ces propositions de dépenses supérieures à 1 800 millions de dollars. Le budget n'a pas été examiné tout simplement parce que les présidents des comités visés n'ont pas convoqué de réunions.

Monsieur le Président, je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'une question très importante. C'est de l'examen des dépenses dont il est question. C'est dans ce domaine que la Chambre excelle. C'est ce que le Parlement est censé faire. C'est ce que nous devons faire avec le budget.

Je vais vous lire un extrait du *Beauchesne*.

[Français]

Je cite à partir de la *Cinquième édition de Beauchesne*: «L'objet de l'examen des prévisions budgétaires est de faire connaître au Parlement les propositions budgétaires et extra-budgétaires du gouvernement pour l'exercice fiscal en cours».

Monsieur le Président, je vous sou mets en toute humilité, mais avec beaucoup de force, que le Parlement ne fonctionne pas bien lorsque les prévisions budgétaires ne sont pas examinées sérieusement par les comités. Étant donné qu'aucun comité ne s'est réuni pour étudier ces prévisions budgétaires, je vous sou mets la solution suivante, monsieur le Président. Il y a trois solutions possibles: premièrement, que l'on ne procède pas au vote lundi, lors de la dernière journée, mais qu'on transpose cette journée-là au jeudi 13 décembre.

**M. Ricard:** Envoie-le au Sénat.

**M. Gauthier:** Si tu veux la parole, lève-toi!

**Une voix:** Il ne saurait quoi dire.

[Traduction]

Comme deuxième solution, la Chambre pourrait reconnaître que, dans la mesure où la procédure n'a pas été respectée, nous ne devrions pas considérer que c'est aujourd'hui la dernière journée où les comités sont censés avoir fait rapport du budget à la Chambre. En conséquence, nous attendrions jusqu'à lundi, 15 heures. Ce serait une solution acceptable si les comités se réunis-

saient aujourd'hui, demain et vendredi. Nous n'y verrions aucune objection.

La troisième possibilité serait que, sous réserve du consentement de la Chambre, celle-ci reconnaisse l'importance de la procédure et fasse maintenant en sorte que lundi prochain ne soit pas le dernier jour désigné de la période. J'ai d'ailleurs à cet égard un projet d'ordre de la Chambre que j'ai remis au parti ministériel et au NPD.

À propos, le NPD est en faveur de l'adoption de cet ordre: (1) Que, nonobstant les dispositions du paragraphe 81(1) du Règlement, le dernier jour désigné de la période en cours pour l'étude des crédits soit le jeudi 13 décembre 1990, (2) Que les comités permanents soient réputés avoir fait rapport du Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1990-1991 à 18 heures le mercredi 12 décembre 1990, (3) Que toutes les dispositions dudit Règlement s'appliquent compte tenu des adaptations de circonstance.

• (1550)

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner sérieusement ce problème. Si vous estimez que vous n'êtes pas en mesure de me proposer une solution à l'instant, permettez-moi de vous suggérer de faire ce à quoi vous excellez, c'est-à-dire protéger les minorités et protéger l'exercice par l'opposition de son droit d'examiner le budget, en ordonnant aux comités de siéger aujourd'hui. Si vous ne pouvez vous résoudre à cela, monsieur le Président, je pense que vous devriez au moins demander à la Chambre si elle est disposée à accepter ma proposition en vue de régler aujourd'hui ce problème.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, le leader à la Chambre du Parti libéral a certainement donné une description créative du processus d'adoption du budget des dépenses.

Le processus d'adoption du budget des dépenses est antérieur à son arrivée à la Chambre et à la mienne, il y a quelque 18 ans. Il a été adopté par un gouvernement libéral. Il prévoit des périodes fixes d'étude des crédits, le dépôt du budget des dépenses et son renvoi aux comités, puis des rapports à des dates prévues, et la fin de la période. La période des crédits actuelle se termine le 10 décembre et c'est très clair dans le Règlement.

La procédure prévoit que pour chaque période l'opposition dispose de jours désignés, souvent appelés journées d'opposition, où elle peut soulever n'importe quel point touchant les dépenses prévues dans le budget, et en